

3 rue Raoul Blanchard,  
38000 Grenoble.

**Groupe de discussion réuni le 11 janvier 2003  
sur les Via ferrata – et autres équipements de la montagne**  
COMPTE – RENDU

Présents \*

De l'OPMA : Bernard Amy, Gérard Creton, Georges Elzière, Daniel Taupin, Henri Balmain, Paul Keller, Jacques Marin, Gilles Rotillon.

Jean Fréhel (GHM), Gilbert Guirkingner (SNGM), Michel Tollenaere (pratiquant de base), Philippe Cabrejas et Delphine Fabbri (FF de Spéléo) ; Jean-Alix Martinez (FFRP), François Carrel (Montagne Mag.), Laurence Creton-Cazanave, Frédéric Peuvrel et Emmanuel Quiblier (PGHM), Jean-Pierre Buraud et Robert Fabre (FCAF), Philippe Charreton et Philippe Bouteille (CRS Alpes-Grenoble), Mathieu Rocheblave (Parc rég. du Vercors).

---

Après la présentation des participants, B. Amy, président de l'OPMA, ouvre la rencontre en indiquant que c'est la première fois que l'OPMA réunit un groupe de réflexion sur un thème d'actualité. Il s'agit ici de parler des équipements qui se multiplient en montagne en partant du cas particulier des via ferrata. Il existe divers types de via ferrata (celles des Dolomites et celles que l'on trouve en France, en particulier), mais nous proposons de ne pas nous intéresser aux sortes de via ferrata que constituent les aménagements occasionnels sur des sentiers tels que celui des Egralets sur le chemin du refuge du Couvercle, dans le massif du Mont Blanc. Sur les via ferrata, on consultera, entre autres et avec profit, les ouvrages de P. Sombardier et un dossier de Montagnes Magazine (juin 2000).

La matinée sera consacrée à un état des lieux en mettant l'accent sur l'information. L'après midi sera l'occasion d'une évaluation critique de la situation.

## **1. POUR INFORMATION**

Sur les questions d'aménagement de la montagne et sur les enquêtes qu'il a effectuées, le SEATM (Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de la Montagne, situé à Chambéry), n'a pu venir apporter sa contribution. Une étude a été publiée en 98 ; des enquêtes ont été menées en 2001 sur les via ferrata, et en 2002 sur les parcs d'aventure.

### La mairie de Crolles : un exemple significatif.

En l'absence d'un représentant de la Mairie, Jacques Marin rend compte des entretiens qu'il a eus à propos de la via ferrata (double) créée par la municipalité en 2000-2001 entre la vallée et le plateau des Petites Roches.

Au départ, la motivation principale affiche l'intention de faire plaisir aux habitants de Crolles, de contribuer à l'aura de la commune de développer la vie associative autour d'une réalisation intermédiaire entre la randonnée et l'alpinisme ainsi que de créer un pôle d'activités sportives à proximité du funiculaire et de l'aire consacrée au delta ou au parapente. Le projet ne cherche pas à être lucratif, même s'il contribue au développement et à l'image touristique de la commune. La ferrata est d'accès gratuit. En 2002, elle a été fréquentée par 15.000 personnes environ.

Le coût de l'opération s'est monté à 850 KF, y compris le budget de communication (promotion et sécurité) ainsi que la maintenance assurée par l'entreprise Prism (dont l'absence ici est regrettable). L'étude d'impact a été faite par la préfecture. Pour ce qui concerne les retombées, on peut signaler : un magasin d'équipements à Crolles, la création d'une structure d'accompagnement sur le plateau et une meilleure rentabilité du funiculaire.

Pour la Mairie, l'opération est un succès. Elle l'observe sereinement, mais apporte une grande attention à l'information des usagers, faite essentiellement par panneaux. Un seul accident grave est à déplorer. Les crollois ont bien intégré la via ferrata dans leur environnement. Certains d'entre eux la parcourent même plusieurs fois par an.

### Matthieu Rocheblave : les via cordata.

Ce sont des itinéraires sportifs dont il n'existe encore que peu (ou pas ?) d'exemplaires achevés. Le Parc régional du Vercors est à l'origine de la réflexion que motive le constat qu'il n'y a pas de via ferrata dans le Vercors et que les voies d'escalade facile sont rares. Il a semblé opportun de créer une nouvelle offre touristique permettant de diversifier encore les activités, y compris pour les professionnels. Outre le ski (de randonnée, de piste, de fond), on trouve déjà des mushers et leurs traîneaux, le canyoning et l'escalade. La volonté est de ne pas avoir de via ferrata, mais des équipements de « parcours alpin », pas trop onéreux pour des communes rurales (3 à 400 KF). La recherche a abouti à l'idée de via cordata offrant un parcours gratuit, engagé, en falaise mais utilisant les lignes de faiblesse naturelles (vires), à effectuer encordé, avec des points d'assurage mais sans cordes fixes, favorisant une pédagogie de l'effort et de la découverte des milieux. Ne pas confondre la via cordata avec la via corda (avec bouts de corde dans des passages difficiles), comme il en existe 2 à Prellles (très fréquentées par les professionnels).

La première via cordata va être ouverte à St. Martin en Vercors. Coût : 300 KF avec com. et entretien. Un projet est en cours à Gresse en Vercors (100 KF). Des demandes sont faites et étudiées (faisabilité, opportunité, motivations) par plusieurs communes de la Drôme et du Vercors. Le Parc du Vercors veut prendre le temps de l'expérimentation. Dans tous les cas l'environnement juridique doit être assuré par une solide étude d'impact et avec conventions communales indiquant en particulier les périodes de fréquentation.

La mode des via ferrata passera au profit des via cordata ; comportant de l'escalade facile, elles sont plus sportives que les ferrata. On prévoit que les professionnels pourront faire le parcours avec 6 à 8 personnes, comme en canyoning.

### L'entreprise Petzl : les équipements.

Les responsables sont tous au rassemblement des glaciéristes, à l'Argentière-la Bessée. Mais B. Amy les a rencontrés et rend compte de ses entretiens. Le problème de l'équipement de sécurité est étudié à deux niveaux :

- a) Un niveau technique.
  - Effectuer des installations fiables fait moins problème que de fournir une chaîne de sécurité individuelle satisfaisante. Le matériel existant est bon, mais il n'est pas encore parfait. Il y a encore des problèmes à résoudre. Malgré les progrès dans la création d'un matériel spécifique, aucun matériel ne garantit à 100% la sécurité des utilisateurs. En fait, après avoir étudié pendant des années le problème de la sécurité du grimpeur en paroi et avoir imposé le concept de « facteur de chute », on se trouve avec les via ferrata dans une situation tout à fait nouvelle où les conditions de chute sont très différentes. D'une part l'équipement métallique en place rend la chute dangereuse, d'autre part, le fameux facteur de chute est très mauvais. Les expérimentations en atelier montrent que les chutes courtes peuvent entraîner de très importants chocs sur les matériels en place.
  - En réalité, il ne suffit pas d'avoir du bon matériel et Petzl estime avoir, outre une responsabilité civile, une responsabilité morale : il faut certes améliorer le matériel et résoudre les problèmes qui se posent encore, mais il faut aussi apprendre à se servir de ce matériel. C'est le but des dépliants et brochures, des pages techniques incluses dans le catalogue qui donne une information détaillée sur l'usage des produits.

b) Un niveau éthique.

Même si elle n'est qu'un fabricant d'outils, la société Petzl se doit de s'inquiéter de ce que les usagers vont faire de ces outils. Elle a bien conscience du dilemme qui se pose à elle : autant que faire se peut, Petzl met l'accent sur l'autonomie de l'utilisateur, autonomie favorisée par la plupart des matériels proposés. Mais, en même temps, Petzl vend du matériel qui tend indirectement à diminuer l'autonomie du pratiquant (plaquettes, chevilles, etc).

Actuellement, Petzl ayant acquis Charlet-Moser, s'oriente aussi vers la glace et les cascades qui allient une exigence d'autonomie et une pratique écologique.

Une courte discussion à propos de ces données techniques, met en lumière l'importance de « l'alea moral » : plus le matériel est fiable, plus on est porté à prendre des risques et surtout à oublier la première règle énoncée par Reinhold Messner : « en montagne, le meilleur assurage, c'est de ne pas tomber ».

### Les secouristes : CRS (Grenoble, Albertville, Briançon) et PGHM (Isère et Drôme)

Les via ferrata sont très fréquentées, mais il y a peu d'accidents. En 2002, sur ferrata, 6 interventions des CRS : 3 secours sur Albertville, 2 sur Grenoble (dont un décès à Crolles) et 1 sur Briançon. D'autres interventions sont mentionnées par le PGHM. Description des situations : épuisement, gens surpris par la nuit, glissade et chute en étant non assuré. On évoque l'impréparation de bon nombre de pratiquants, leur équipement inadapté, les imprudences commises et les cas d'entraide improvisée.

L'équipement des voies n'a jamais été mis en cause. Mais on constate une insuffisance de l'information par panneaux, sur les équipements à avoir, sur les risques, les conduites à tenir, etc. Après des interventions, des compléments d'information sont apportés.

En bref, le pourcentage d'accident est extrêmement faible. La via ferrata est très peu dangereuse. Les problèmes sont parfois (rarement) dus au matériel personnel, mais surtout à sa mauvaise utilisation.

### Dans le briançonnais . J-P. Buraud.

Une quinzaine de via ferrata dans les Hautes Alpes qui est le département le plus fourni. Les élus locaux poussent fortement à leur création. Pour les communes, ne pas avoir son tennis, sa piscine et sa via ferrata, c'est être déprécié. La via ferrata contribue à la diversification de l'offre touristique, en été, et renforce l'image « montagne » de la commune.

Une entreprise de travaux acrobatiques à Puy Saint Pierre démarche activement les communes. Forte incitation au marché.

### Éléments juridiques - R. Fabre.

Il y a peu d'affaires liées aux via ferrata. Très peu de jurisprudence. En cas de litige, la responsabilité engagée est celle des fabricants de produits, des installateurs, des maires et des responsables de groupes de pratiquants (pour mauvais équipement, en particulier). Il peut arriver qu'on doive prendre un arrêté d'interdiction et qu'il faille détruire l'installation.

Il est évident que les via ferrata contribuent au développement des communes de montagne. Il y a du monde. Mais pourquoi les rendre toujours plus difficiles (avec passages en surplomb, p. ex.) ? Il y a peu d'accident, mais ce sont quand même des parcours exposés et, de ce fait, dangereux.

## **2. DISCUSSION, EVALUATION CRITIQUE**

Pour lancer le débat, B. Amy commence par un bref historique : on dit souvent que les via ferrata (v.f.) sont nées dans les Dolomites, pour des raisons militaires, au début de ce siècle. Mais il y a longtemps qu'il en existe- et ailleurs, au moins à l'état embryonnaire. Elles devaient faciliter la fréquentation plutôt collective (l'armée, en particulier) de parcours rocheux en falaise, en utilisant

leur relief. B. Amy cite des exemples en Slovénie, dans le Verdon et même dans des montagnes lointaines comme celles de la Jordanie ou de l'Oman.

Dans nos montagnes, on est passé de la vieille conception des v.f. dolomitiques (utilisation des faiblesses du terrain, parcours conçu comme une course en montagne, encordés, économie dans l'équipement en place qui oblige à utiliser le rocher) à une conception moderne, la seule utilisée en France (équipement systématique de la paroi, progression principalement sur ferrailles, pratique essentiellement individuelle).

Pour la présente discussion, il est proposé de s'en tenir à la v.f. « à la française » et de ne pas faire porter le débat sur les aspects techniques. Aujourd'hui, les v.f. donnent lieu à des pratiques individuelles et à des parcours sur fer plus que sur rocher. Elles exigent donc un type d'équipement qui induit un type de pratique avec du vide, mais sans escalade ni risque. Il faut se demander :

- quels sont les impacts des v.f. et, de manière générale des équipements sur les pratiques ?
- en quoi la v.f. modifie-t-elle l'approche même de la montagne ?
- quels impacts sur la pratique du métier de guide ? et sur son image ?
- en quoi la pratique assidue des v.f. modifie-t-elle les mentalités des pratiquants ?

La discussion a permis à la plupart des participants (qui ne seront pas cités nommément), de prendre la parole, de diversifier la réflexion, et de faire apparaître des convergences plus que des oppositions. Dans son ensemble, la discussion a porté sur 3 thématiques en fonction desquelles il est ici rendu compte des interventions.

### 1. Les via ferrata et l'escalade (ou l'alpinisme) sont des activités différentes.

Il n'y a pas, entre elles, de transition naturelle. En fait, 90% de ceux qui font des v.f. ne font pas d'alpinisme ou d'escalade. Ce n'est pas le même public, constatent les guides. Mais, cette différence n'est pas assez mise en évidence. On laisse facilement croire que le passage d'une pratique à l'autre est, en quelque sorte une question quantitative, une question de plus ou moins grande difficulté. Ainsi pense-t-on souvent que la v.f. génère le hors ferrata et l'escalade ou l'alpinisme, comme la piste génère le hors piste ou le ski-alpinisme. Mais c'est faux ! Le hors piste n'est pas le ski-alpinisme, ni le hors ferrata de l'escalade en montagne. Ce sont des activités qualitativement différentes.

Toutefois, il ne faut pas opposer les pratiques. L'apparition d'une nouvelle pratique modifie les autres. Ainsi, les techniques nouvelles (en glace par ex. comme en rocher) ont permis le développement de l'escalade moderne et l'ouverture de nouvelles voies. Il ne faut pas être négatif en opposant les pratiques nouvelles aux anciennes. La différence n'est pas blâmable. En outre, elle contribue à la démocratisation de la montagne en offrant des activités physiques aux citoyens, en particulier à ceux d'entre eux qui sont des « analphabètes corporels ». Elle permet de satisfaire des besoins fondamentaux. Ce qui importe, c'est d'avoir conscience que les différences entre les pratiques sont qualitatives.

Cela ne saurait justifier que les v.f. prolifèrent en nombre et sur tous les terrains. Jusqu'à récemment, les v.f. étaient implantées sur des parois non grimpées ; il y avait une sorte de partage des territoires. Mais les communes et les équipiers font qu'il y a de plus en plus de v.f. Jusqu'où ira-t-on ? Aujourd'hui se pose la question des limites et des seuils de tolérance. Et ceci, pour des raisons à la fois éthiques et environnementales.

Il faut respecter les amateurs de v.f. ou de l'escalade équipée, mais on ne doit pas se mettre à équiper des voies qui ont été faites en libre il y a plus ou moins longtemps. Par exemple, l'équipement d'une voie historique comme Ula, dans le Verdon, est une erreur. « Il faut déséquiper Ula » ! Il y a des choix à faire qui expriment la conscience des différences.

### 2. Il n'y a pas de demande, mais une offre marketing.

Cette affirmation est-elle vraie ? Les choses ne sont sans doute pas aussi simples. Il y a toujours une alchimie complexe entre l'offre et la demande. L'offre ne va pas sans une étude poussée du marché et de la réponse à attendre quand on explique (de bonne foi ?) que faire une v.f. est une manière d'aller en montagne.

L'homme, notamment le citoyen toujours pressé, a besoin de bouger, d'éprouver le risque : des offres lui sont faites à proximité de la ville (parcs d'aventure, v.f. ou activités très encadrées) qui correspondent à ce besoin qui est latent. Le marketing révèle plus qu'il ne provoque ce besoin.

Pendant, on peut se demander si, comme cela s'est passé dans les dernières décennies pour la montagne d'hiver, la montagne d'été n'est pas en train de devenir une montagne aménagée et de plus en plus conditionnée pour son exploitation marchande. Les maires sont plus favorables au développement des v.f. qu'à celui de l'escalade ; ils prendront éventuellement des arrêtés d'interdiction en fonction de cette préférence sans trop se préoccuper de l'aspect éthique ou environnemental du problème. Les v.f. sont entrées dans le projet commercial ou dans la publicité des stations et des tour-opérateur.

On voit se développer partout des lieux sécurisés à côté de ceux où le risque existe : des piscines en bord de mer, ou des v.f. en bord de montagne. Il se développe « une culture d'aller et venir dans des lieux sécurisés et payants », au point que ce qui est gratuit est même déprécié. Elle est encouragée par les équipiers qui décident, plus que les usagers, des parcours et des implantations. De ce fait, y a-t-il une normalisation des v.f. ? La question est justifiée par la multiplication récente des ponts de singe, par exemple, qui donnent l'impression de risque, sans danger. De manière générale, la prolifération des équipements conduit aux problèmes de normalisation et de régulation qu'on retrouve partout : pistes, de ski, sentiers, voies d'escalade, etc.

### 3. A pratiques différentes, cultures différentes ? (et vice versa ?).

C'est le rapport à la montagne qui est en cause. « La montagne, c'est là où le milieu prend de l'importance, là où il n'est ni neutralisé, ni gommé ». Quand la montagne est suréquipée, elle s'efface. Les pratiques correspondent à des approches culturelles distinctes. Il y a une culture de la montagne équipée qui correspond à une recherche d'adaptation de la nature à des besoins sportifs ; et une culture de la montagne nue pour laquelle, à l'inverse, c'est à l'homme de s'adapter (ou de se confronter) à la nature. L'échange met en avant la disparité du niveau culturel des pratiquants dont il faut aussi tenir compte.

On peut distinguer trois types de pratiquants : les montagnards qui cherchent l'autonomie ; les randonneurs sur sentiers ou itinéraires balisés qui se conforment aux « 10 commandements du randonneur » ; et les usagers qui ont payé le droit à la sécurité. Aucun de ces types n'est blâmable, mais leur coexistence fait problème. Rares sont ceux qui vont de la v.f. à l'alpinisme, par exemple. L'une va-t-elle supplanter l'autre ? La question est de savoir si des transitions existent et/ou sont possibles ? Il faut voir que les activités sont concurrentes et que le passage de l'une à l'autre ne se fait pas tout seul. Il faut des « passeurs », mais on doit noter que pas mal de gens n'ont pas le désir, (ni l'obligation) de passer d'une pratique à une autre.

Les guides contribuent-ils à ce passage ? Si pour certains d'entre eux, la v.f. est un pis aller ou un complément dont ils cherchent à faire un « passage » vers la haute montagne, pour d'autres elle est devenue, avec le canyon, une activité croissante, une commodité qui se banalise. La pratique forte des v.f. sédentarise les guides. Une partie d'entre eux a changé de pratiques, de clientèle, de culture, et quand ceux-là seront les plus nombreux, c'est leur métier qui aura changé et d'image et de culture. Comme les paysans, dans les Alpes, ils risquent de disparaître, faute d'avoir anticipé une évolution du tourisme et cherché à y avoir une place spécifique.

On peut penser que ce sont les groupes et, surtout, les clubs, avec la culture montagne qu'ils entretiennent, qui contribueront à ce que des transitions soient possibles. Les clubs peuvent aider à résister au rouleau compresseur des médias qui sur valorisent certaines pratiques et la culture qu'elles induisent. Ils peuvent promouvoir, enseigner et soutenir une contre-culture. Cette démarche n'a rien à voir avec la difficulté, mais avec l'engagement. A cet égard, la formation culturelle qui est reçue dans un club dont on suit durablement les activités, a des effets plus grands que celle que l'on peut acquérir dans un programme ou un stage occasionnel proposé par des guides, entre autres.

Dans le milieu de la montagne, chez ceux qui la fréquentent diversement, il y a une confusion des pratiques, une manière d'en parler comme de variantes d'une même « pratique de la montagne ». Il y a une résistance du milieu montagne à la différenciation des pratiques et du

vocabulaire qui s'y rapporte. On pourrait comparer avec la mer (et peut-être la spéléo) où les différentes pratiques sont beaucoup mieux différenciées dans le vocabulaire.

Il importe d'analyser les différences qui sont importantes et qualitatives. Faire prendre conscience de ces différences est d'une grande importance. La via ferrata appartient à une culture de l'équipement (ce n'est pas de l'escalade) ; l'alpinisme s'y oppose parce qu'il relève d'une culture de l'adaptation et de la confrontation au milieu. Ce sont 2 cultures différentes : adaptation *de* la nature / adaptation *à* la nature. Le danger existe de voir des gens qui, ayant acquis l'habitude et la culture de l'équipement (dans des v.f. ou des voies aseptisées) voudront transporter en haute montagne cette culture de l'équipement. La culture de l'alpinisme ne disparaîtra sans doute pas, mais il faut lui en laisser les moyens et le territoire. La loi laissera-t-elle des zones sans aménagements, sans règles, sans normes ? On peut craindre que, lorsque les fédérations délégataires donnent des règles à leurs propres membres, ces règles ne deviennent normatives et soient regardées comme applicables à tout le monde.

Il faut voir et savoir que la tendance lourde est, actuellement, de considérer comme une nécessité de codifier les espaces fréquentables, dès lors qu'ils ne sont pas anecdotiques. Quelle que soit leur activité dominante, la plupart des guides n'hésite pas à dire, avec bien d'autres, «qu'il nous faut défendre la liberté de faire sa trace, et où et comme on veut». Il serait grave que cette offre culturelle de l'alpinisme disparaisse. Il faut la défendre dans l'espace public comme dans les textes législatifs .

C'est sur de tels propos, à la fois combatifs et ouverts, que s'est terminé le débat qui fut cordial, sérieux et agrémenté d'un repas très convenablement arrosé.

---

\* Les sigles utilisés. FCAF : Fédération des Clubs Alpains Français. FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre. FFS : Fédération Française de Spéléologie. GHM : Groupe de Haute Montagne. SNGM : Syndicat National des Guides de Montagne. SNAM : Syndicat National des Accompagnateurs de Montagne. UCPA : Union des Centres de Plein Air. CRS : Compagnie Républicaine de Sécurité. PGHM : Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne.

\*

*Correspondance et abonnements à La Lettre de l'OPMA peuvent être envoyés à l'adresse mentionnée ci-dessus.*

(abonnement annuel :16 euros ; abonnement de soutien à partir de 32 euros)